

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25374876***Déposé
04-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0751923907

Nom(en entier) : **DataPartners**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Square des Martyrs 1
: 6000 Charleroi**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société
"BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**DataPartners**", ayant son
siège à 6000 Charleroi, Quai Paul Verlaine 2, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: **Renonciation à l'établissement des rapports d'émission.**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION: **Apport supplémentaire en numéraire avec émission de nouvelles
actions.**L'assemblée décide d'augmenter le compte de capitaux propres à concurrence de 1.000.000,00
EUR, et décide que cet apport supplémentaire sera réalisé par un apport en numéraire et qu'il sera
accompagné de l'émission de 728 actions de même nature et jouissant des mêmes droits et
avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices *pro rata temporis* à partir de la
souscription.L'assemblée décide que les actions nouvelles seront souscrites immédiatement en numéraire au prix
(arrondi) de 1.373,63 EUR chacune et que, en application de l'article 5:125 du Code des sociétés et
des associations, les actions nouvelles seront libérées à hauteur de 100%, à savoir 1.000.000,00
EUR.

L'apport est inscrit sur le compte de capitaux propres disponible.

TROISIEME RESOLUTION: **Renonciation au droit de souscription préférentielle.**

(...)

QUATRIEME RESOLUTION: **Souscription et libération des nouvelles actions.**

(...)

2. Le président déclare et toutes personnes présentes à l'assemblée reconnaissent que chacune des
actions ainsi souscrites a été libérée à concurrence de 100%, à savoir 1.000.000,00 EUR.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION: **Constatation de la réalisation de l'apport supplémentaire.**

(...)

SIXIEME RESOLUTION: Modification des statuts.Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision précitée d'émettre de nouvelles actions,
l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :**"En rémunération des apports, dix mille sept cent vingt-huit (10.728) actions ont été émises."****SEPTIEME RESOLUTION:** **Procuration pour la coordination.**

(...)

Volet B - suite

HUITIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une liste de présence, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").